

**Cité internationale des arts**

**Appel à candidatures  
2024-2025**

**2-12**



**Programme de résidences  
artistiques de 2 à 12 mois**



**Chaque année, la Cité internationale des arts déploie un programme de résidence intitulé 2—12, sur appel à candidatures et ouvert à toutes les disciplines artistiques (arts visuels, spectacle vivant, musiques et écritures).**



Proposant un temps de recherche nécessaire à chaque artiste, ce programme offre la possibilité à chacun de candidater, sur la base d'un projet, pour des résidences d'une durée de deux à douze mois, entre septembre 2024 et août 2025.

La sélection au programme 2—12 permet de bénéficier d'une mise en réseau avec la communauté des 325 artistes en résidence, de toutes nationalités, de toutes disciplines et de toutes générations, ainsi qu'avec des professionnels extérieurs, selon les projets.

## Le programme

Pour répondre au mieux aux besoins des artistes, 2–12 propose deux options de résidences :

- Une option atelier-logement, lieu de vie et de travail ;
- Une option atelier de travail.

Les lauréats de ce programme ont à leur charge le financement de leur résidence, qu'ils candidatent pour la mise à disposition d'un atelier-logement ou d'un atelier de travail.

→ **L'option atelier-logement** s'organise autour de la mise à disposition d'un espace de travail et de vie meublé (chambre, salle de bain, cuisine) pendant la durée de la résidence. Les ateliers-logements sont équipés d'une connexion Internet wifi. Certains peuvent être équipés de pianos. Dans le cadre de ce programme, la superficie des ateliers-logements disponibles varie entre 25 et 50 m<sup>2</sup>.

Le montant prévisionnel de la prestation mensuelle est de 627 € minimum, pouvant varier en fonction de sa superficie (Ces tarifs seront confirmés lors la sélection et peuvent être amenés à évoluer en 2025). Il est possible pour l'artiste de venir accompagné d'un adulte et/ou d'un enfant de moins de 7 ans. Un supplément est alors demandé.

→ **L'option atelier de travail** s'adresse à des artistes n'ayant pas besoin d'un lieu de vie mais d'un espace de travail.

Cette option s'organise autour de la mise à disposition d'un espace de travail meublé (table de travail, assises, rangements) et comportant un point d'eau collectif, situé sur le site de Montmartre de la Cité internationale des arts, pendant la durée de la résidence.

Les ateliers varient en superficie, allant de 30 à 40 m<sup>2</sup> et sont tous équipés d'une connexion Internet wifi.

Le montant prévisionnel de la prestation mensuelle pour un atelier de travail se situe entre 258 € et 680 € selon la superficie (Ces tarifs seront confirmés lors de la sélection et peuvent être amenés à évoluer en 2025).

## Les critères d'éligibilité

Cette résidence s'adresse aux artistes, commissaires d'exposition et chercheurs, français ou étrangers, actifs dans les domaines des arts visuels, de la musique, de l'écriture et du spectacle vivant.

– Les artistes doivent démontrer une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans leur carrière artistique

– Les candidats doivent avoir plus de 18 ans, sans limite d'âge. L'appel n'est pas ouvert aux étudiants.

– Les candidats ne doivent pas avoir bénéficié d'une résidence à la Cité internationale des arts au cours des deux dernières années. Les artistes ayant terminé leur résidence en 2021 ou précédemment sont éligibles.

## La commission de sélection

Une commission composée de personnalités qualifiées étudie l'ensemble des dossiers de candidatures et sélectionne les lauréats du programme.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury composé de personnalités qualifiées, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.



## Le calendrier

Transmission des candidatures : du 20 novembre 2023  
au 28 janvier 2024 inclus

Annnonce des résultats : fin avril 2024

Dates des résidences : début possible entre septembre 2024  
et juillet 2025 pour une période de 2 à 12 mois

## Questions diverses

### Comment candidater ?

Les candidatures se font via le formulaire en ligne dédié.  
Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#).  
Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le service des résidences de la Cité internationale des arts : [admissions@citedesartsparis.fr](mailto:admissions@citedesartsparis.fr).

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible. Il ne sera pas donné suite aux appels téléphoniques.

### Les éléments à télécharger dans votre candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veuillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 dossier artistique présentant vos projets passés (entre 5 et 20 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet que le candidat souhaite développer lors de sa résidence (entre 2 et 4 pages maximum)

- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

### Comment candidater en duo / en collectif ?

D'une superficie variant de 25 à 50 m<sup>2</sup>, les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures pour des projets collectifs incluant l'hébergement de plus de deux artistes ne pourront pas être acceptés.

### Quelle accessibilité à la Cité internationale des arts ?

Nous regrettons que les ateliers-logements ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

## Comment s'inscrire dans la vie de la Cité internationale des arts ?

Le pôle programmation artistique et culturelle met en place des expositions, concerts, rencontres, lectures, projections, performances, Ateliers Ouverts, et d'autres formats à inventer ensemble. Elaborée avec et pour les résidents à toute étape de leur projets, la programmation est une invitation à partager sa pratique avec des publics variés.

La programmation de la Cité internationale des arts est construite par l'équipe, et chaque événement fait l'objet d'échanges suivis avec les artistes et commissaires qui portent le projet.

Chaque mois, la Cité internationale des arts propose aux artistes en résidence un programme d'accompagnement leur permettant de découvrir l'offre artistique et culturelle de Paris et de la région Île-de-France. Ce programme se compose de moments de convivialité, visites d'expositions ou manifestations culturelles, rencontres avec des professionnels du réseau de la scène artistique, ainsi que des workshops et des formations outillantes.

## De quels espaces de travail et de programmation dispose la Cité internationale des arts ?

### **Auditorium** (Site Marais)

L'Auditorium offre un espace idéal et une configuration adaptée à la production d'événements variés : répétitions, rencontres, concerts, séminaires, conférences ou performances. D'une superficie de 300m<sup>2</sup> et d'une capacité d'accueil de 126 places assises, l'Auditorium est doté d'une scène de 30m<sup>2</sup>, d'un orgue et d'un piano Bösendorfer 1/2 queue.

### **Studios de répétitions** (Site Marais)

La Cité internationale des arts propose 8 studios de répétition, chacun doté d'un piano (droit ou 1/4 queue) et de petit mobilier pliant (chaises, tables, etc.). Ils sont ouverts pour toute discipline (musique, danse, théâtre, etc.), et ils peuvent accueillir tout format

(réunions, workshops, formations, présentations, etc.). Le studio 5 (100 m<sup>2</sup>) a une configuration idéale pour la danse et le spectacle vivant. Il est équipé d'un parquet et de miroirs avec rideaux.

### **Ateliers de pratiques : gravure, sérigraphie, céramique** (Site Marais)

À disposition des résidents qui ont une pratique confirmée, les ateliers de gravure, de sérigraphie et de céramique leur permettent de poursuivre sur site le processus de création.

Pour les résidents désireux d'apprendre, des workshops d'initiation à ces pratiques sont organisés une fois par an.

Ces espaces ci-dessus doivent être réservés en amont, une participation financière préférentielle est demandée aux résidents.

### **La Salle Commune** (Site Marais)

La Salle Commune du Marais est un espace de convivialité et de travail destiné à favoriser les rencontres entre les résidents. Ouverte toute la journée, les résidents ont la possibilité de s'y réunir spontanément, d'échanger et de collaborer.

### **Le Café des arts** (Site Marais)

Le Café des Arts est un espace conçu pour permettre aux résidents d'organiser des rendez-vous avec des professionnels ou de prévoir des rencontres thématiques.

### **La Salle Commune** (Site Montmartre)

Cet espace a pour vocation de permettre aux résidents du site de Montmartre d'effectuer des rencontres professionnelles ou d'organiser des temps d'échanges entre artistes.

Ces espaces ci-dessus doivent être réservés en amont.



# Présentation de la Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des créateurs et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de recherche et de création dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts offre un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel.

Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le **Marais** ou à **Montmartre**, la résidence permet également la rencontre et le dialogue avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines.

En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

[Formulaire de candidature](#)



# Cité internationale des arts

→ Site Marais  
18, rue de l'Hôtel de Ville  
75004 Paris

→ Site Montmartre  
24, rue Norvins  
75018 Paris

[www.citedesartsparis.net](http://www.citedesartsparis.net)  
Instagram : [@citedesartsparis](https://www.instagram.com/citedesartsparis)

Pour candidater : [cliquer ici](#)

# 2-12

